



SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE
SNPS ASBL
SECRETARIAT : Avenue Général Bernheim 18-20 - 1040 BRUXELLES
Téléphone : 02/644.65.00 -Telefax : 02/644.67.93 – E-mail : snps@nspv.be

A TOUS

COMITE DE NEGOCIATION (CNSP 220) **DU 19 Décembre 2007.**

Le comité de négociation est présidé par Mr P. Van Tigchelt, représentant le Ministre de l'Intérieur, avec dans la délégation de l'Autorité :

JM Van Branteghem DG DGS

M De Mesmaeker, Dir DSJ

Mme Crista Debeck, attachée au Min Inter

C. Yde de la commission de la police locale.

M. Liekens W. Dir CGO (CIC)

Ordre du jour du comité de négociation 220:

1. Préavis de grève SLFP : tous les CIC de Belgique :

Mise en évidence d'un sous effectif récurrent amenant un non respect du PJ-Pol au niveau des prestations.

Des réquisitions ont été effectuées par l'autorité de manière générale pour un problème qui est induit par la problématique du personnel.

Ceci engendre une charge psycho-sociale élevée pour le personnel.

Rappel est fait de la problématique de la reprise des appels de 101.

Détail est fait des problèmes de sous recrutement de la police depuis ces dernières années qui ont bien évidemment aussi un impact sur le personnel des CIC.

Les implications en matière de sécurité du personnel de terrain et de service rendu à la population sont pointées du doigt.

Demande faite par le SLFP à l'autorité :

- organisation d'un groupe technique pour évaluer le problème
- avis du service interne de prévention au niveau du bien-être au travail pour l'ensemble des CIC
- création d'un/de comité(s) de concertation spécifique aux CIC compte tenu qu'il y a plusieurs acteurs travaillant sur le même plateau.

L'Autorité signale être consciente des problèmes, le gouvernement a pris des engagements dans le passé pour engager 826 personnes dans les CIC, mais cet apport devait être comblé par la Police Fédérale et la Police locale. Dans certains CIC la Police locale n'a pas contribué à la hauteur qu'elle devait.

Une procédure de recrutement : 122 call-takers est en cours mais le SELOR ralentit le recrutement. Le Min Inter a demandé une accélération du processus.

Au niveau des conditions de travail 100 chaises utilisables 24/24 Hr. ont été commandées.

Des stations de travail vont également être livrées dans le courant du premier semestre.

L'ensemble des organisations syndicales signalent que ce recrutement est nettement insuffisant par rapport aux besoins.

Le SNPS rappelle qu'il y a deux ans il manquait déjà 100 personnes et aujourd'hui c'est toujours le cas.

Nous précisons en outre qu'il faut plusieurs mois pour former le personnel et que la présence policière en suffisance est primordiale au fonctionnement des CIC.

L'injection unique de personnel civil entrainera à terme de gros problèmes de sécurité pour le personnel de terrain.

Le problème du matériel et le nombre insuffisant de tables est aussi mis en évidence.

Un tour d'horizon des différents CIC et de leurs problèmes respectifs est finalement réalisé.

Le service Interne de prévention confirme le constat énoncé et signale qu'une étude telle que réclamée est déjà actuellement en cours et un rapport de synthèse sera fourni.

L'autorité signale que la problématique du personnel va seulement être abordée et ne peut donc actuellement fournir de réponse en la matière aux organisations syndicales.

.

Décision de l'autorité:

- **Un groupe technique sera mis en place mi-janvier.**
- **L'étude du service interne de prévention et de protection au travail est en cours et sera finalisée**
- **Pour le recrutement plusieurs pistes sont envisagées mais l'autorité doit encore décider de sa position en la matière (cet après-midi une réunion police/SPF intérieur est prévue) mais le but est toutefois de recruter au plus vite.**

Le SLFP maintient son préavis en attendant la mise en route effective du groupe technique mais aucune action ne sera menée si l'autorité respecte ses engagements.

Le SNPS signale que le préavis concernant le CIC Limbourg cours toujours et que dans ce cadre, des actions sont possibles.

2. Divers:

- Modification par l'autorité de l'ordre de priorité dans le cadre du Vésale sur la liste « tapis rouge » (= les wagons)

Sur décision unilatérale du CG, l'ordre de priorité de positionnement des membres du personnel dans cette liste a été modifié.

→ par la voix de son président le SNPS a signalé que si cette disposition contraire aux dispositions la Loi Vésale était maintenue, un préavis de grève national serait déposé.

Deux questions ont été posées en vue d'obtenir la position de l'Autorité, ces sujets seront abordés ultérieurement :

- De nombreux collègues sont détachés de la Police fédérale dans des Zones de Police ne disposant pas de l'équipement nécessaire (tenue et/ou équipement de protection)

- Il y a de nouveau des menaces de grève dans les prisons pour la période Noël à nouvel an, où sont les mesures promises par le Ministre de la Justice en terme de service minimum ?

**Pour la Délégation Syndicale,
AOUST Jérôme
Délégué permanent**

LE SNPS VOUS INFORME